



Pays d'Art et d'Histoire

CAHIER DES CLAUSES SCIENTIFIQUES ET TECHNIQUES

Quimperlé, 5 décembre 2016

www.quimperle-communaute.bzh

© Quimperlé Communauté

Ce cahier des clauses scientifiques et techniques a pour but de définir les objectifs et les moyens de l'opération d'Inventaire du patrimoine culturel et en particulier du patrimoine bâti sur le territoire des 16 communes de Quimperlé Communauté. Il est réalisé dès 2016 en partenariat avec la Région Bretagne dans le cadre de l'accompagnement des opérations d'inventaire du patrimoine pour les territoires labellisés ou en devenir.

Cette étude s'est appuyée sur les opérations antérieures de l'inventaire menées par le service de l'Inventaire de la région Bretagne et la Direction Régionale des Affaires Culturelles. Il est réalisé en partenariat avec le service de l'Inventaire du patrimoine culturel – Région Bretagne.

Table des matières

I – Contexte de l'inventaire : recenser le patrimoine culturel des 16 communes de Quimperlé Communauté	3
a) Une opération d'inventaire en préambule à la démarche « Pays d'Art et d'Histoire »	3
a) Un inventaire existant mais incomplet	3
II - Méthodologie	4
Objectifs de l'opération	4
III – Les champs d'investigation de l'étude d'inventaire	5
a) Le territoire de Quimperlé Communauté	5
b) Une définition du patrimoine bâti du territoire des 16 communes	5
IV – Organisation de l'inventaire	6
a) L'organisation décisionnaire	6
b) L'organisation technique	6
c) Une démarche collaborative	6
d) Une démarche scientifique	7
V – Calendrier de l'opération	7
a) Réalisation et analyse du recensement	7
b) Calendrier prévisionnel	8

I – Contexte de l'inventaire : recenser le patrimoine culturel des 16 communes de Quimperlé Communauté

a) Une opération d'inventaire en préambule à la démarche « Pays d'Art et d'Histoire »

Le projet de candidature au Label Pays d'Art et d'Histoire a débuté en 2015, porté par Quimperlé Communauté, après une première volonté de s'engager dans ce label par la Ville de Quimperlé dès 2010. Les élus du conseil communautaire ont souhaité le pilotage du projet par le Vice-Président au Tourisme et son service avec l'assistance du pôle culture & patrimoine de la Ville de Quimperlé. Le pôle aménagement de Quimperlé Communauté et l'Office de Tourisme du Pays de Quimperlé sont associés à l'opération.

Suite aux travaux engagés en COTECH, puis sur les conseils de la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Bretagne (DRAC) au printemps 2015, pour des raisons de cohérences historiques et patrimoniales, le projet de candidature au label s'est défini à l'échelon du territoire administratif de Quimperlé Communauté. Cette décision a fait l'objet d'une argumentation en septembre 2016 auprès de la DRAC qui a affirmé la pertinence du projet à l'échelon du territoire communautaire.

La rédaction du dossier de candidature au Label Pays d'Art et d'Histoire devrait aboutir courant 2018 pour un dépôt du dossier et une présentation devant la commission nationale début 2019.

L'inventaire du patrimoine bâti des 16 communes vient enrichir le projet de futur Pays d'Art et d'Histoire et consolider les actions d'ores et déjà mises en œuvre par l'office de tourisme du Pays de Quimperlé. Cette démarche d'enquête et d'inventaire viendra nourrir le contenu du SCOT, actuellement en cours de révision. Cet inventaire permettra également aux acteurs du territoire (collectivités locales, associations de sauvegardes, office de tourisme, bénévoles,...) de définir une stratégie coordonnée de gestion et de mise en valeur du patrimoine. L'ensemble de la recherche et de la collecte d'information alimentera les bases de données de la région Bretagne.

a) Un inventaire existant mais incomplet

En vue de la constitution du dossier de candidature au label Pays d'Art et d'Histoire, ont été recensés les inventaires touchant le patrimoine bâti du territoire de Quimperlé Communauté :

- Les cantons d'Arzano (communes d'Arzano, Locunolé, Guilligomarc'h, Rédéné) et de Quimperlé (communes de Quimperlé, Baye, Mellac, Tréméven, Clohars-Carnoët) ont fait l'objet d'une campagne d'inventaire entre 2001 et 2004.
- Les chapelles du 19^e siècle du territoire ont été recensées dans le cadre d'une opération menée par le Conseil Départemental du Finistère.

Ce travail nécessite d'être complété pour la construction du projet communautaire en même temps que la mise à jour des données existantes.

Cet inventaire permet de définir des orientations en matière de valorisation et de conservation, et d'apporter aux 16 communes une base de connaissances sur le patrimoine de leur territoire afin de mieux appréhender les questions de conservation, de gestion et de valorisation au sein des politiques locales en matière d'aménagement du territoire, de tourisme et de vie culturelle. Cet inventaire évoluera dans le temps et ne saura être considéré comme exhaustif.

II - Méthodologie

Un poste de chargé de mission « inventaire » a été créé en mai 2016 afin de mener à bien la première étape d'inventaire du patrimoine.

Des référents élus, agents territoriaux et bénévoles ont été identifiés sur les 16 communes. Ce travail collaboratif permet de recenser le patrimoine matériel et immatériel (sur la thématique de la langue et de la culture bretonne) du Pays de Quimperlé. Cette collaboration a permis de créer une cohésion territoriale autour d'un projet de mise en valeur du patrimoine et de construire les bases d'une politique de sauvegarde du savoir et des connaissances. Dans cette démarche, certains partenaires locaux issus du tissu associatif se sont déjà investis dans un pré-inventaire du patrimoine naturel, bâti, culturel et immatériel. La mission a consisté à recenser et consolider l'ensemble de ces ressources.

Par ailleurs, la réalisation de fiches études par l'agent « guide conférencier » de l'Office de Tourisme intercommunal permet de construire des actions de valorisation patrimoniale cohérente, au service des habitants du territoire et vers les visiteurs extérieurs.

Objectifs de l'opération

Cet inventaire est une première étape, dans la cadre d'une démarche scientifique de connaissance du territoire et de son patrimoine. Il permettra de mieux identifier un ou plusieurs patrimoines faisant sens et lien sur tout le territoire. Il devra rassembler la population locale autour d'un projet commun qui sensibilisera au patrimoine afin de le préserver et le mettre en valeur.

Les principaux objectifs, identifiés dans le cadre de la démarche Pays d'Art et d'Histoire et qui viennent compléter l'enjeu scientifique de l'inventaire sont :

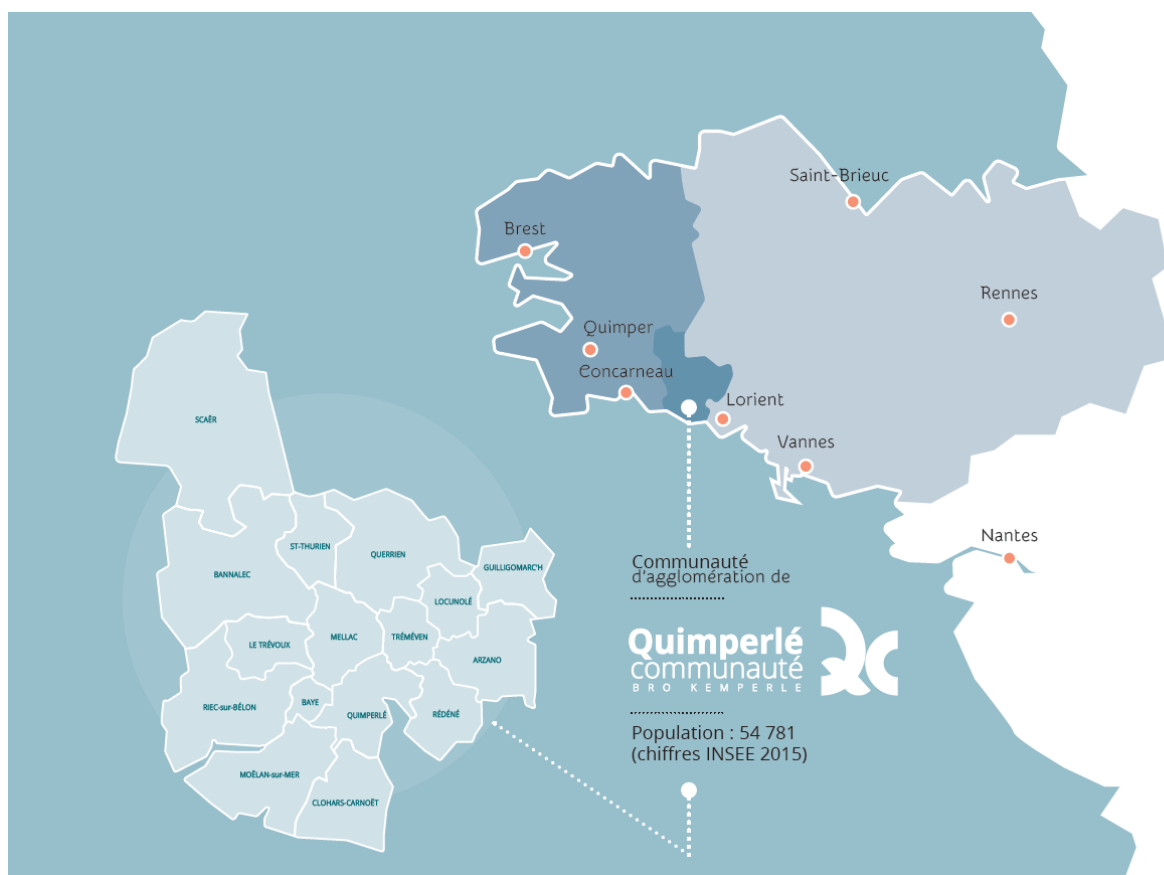
- **Structurer** une politique intercommunale en faveur du patrimoine
- **Renforcer** les stratégies de territoire
- **Mettre en cohérence** les actions culturelles communales
- **Favoriser l'attractivité** économique et touristique du territoire
- **Développer l'éducation** artistique et culturelle
- **Contribuer** à l'amélioration des connaissances du territoire
- **Valoriser** la diversité des richesses patrimoniales et l'identité culturelle du territoire
- **Créer du partenariat** entre les acteurs des différents secteurs concernés
- **Intégrer** le réseau national des Pays d'Art et d'Histoire

Cet inventaire a donc pour but de constituer une base de connaissances scientifiques sur la nature, la quantité, la qualité, la répartition géographique, les usages actuels et l'état de ce patrimoine bâti et d'accroître la connaissance sur les patrimoines des 16 communes du Pays de Quimperlé.

Ce partenariat permet d'enrichir les bases de données régionales existantes.

III – Les champs d’investigation de l’étude d’inventaire

a) Le territoire de Quimperlé Communauté



- **Nombre d'habitants** : 54 781 (Insee, recensement 2015)
- **Superficie du territoire** : 606 km²
- **Président de l'intercommunalité** : Sébastien MIOSSEC
- **Chargés du projet** : David FOUILLÉ, responsable du service Tourisme, Marianne LE MARRE, chargée de mission Patrimoine. Avec le soutien de Morgane TOULGOAT, attachée de conservation du patrimoine de la Ville de Quimperlé.

b) Une définition du patrimoine bâti du territoire des 16 communes

Le recensement est autant que possible exhaustif sur les édifices hors-sol présents sur le domaine public. Toute typologie de bâti est prise en compte.

Il a été choisi de recenser essentiellement le patrimoine bâti public des 16 communes de Quimperlé Communauté et autant que possible le patrimoine privé dès lors qu'il est visible du domaine public sous la condition de l'accord du propriétaire. Les patrimoines naturels et immatériels pourraient faire l'objet d'une prochaine mission.

IV – Organisation de l'inventaire

a) L'organisation décisionnaire

En mars 2015, Quimperlé Communauté, avec le soutien technique de la Ville de Quimperlé, a acté le principe d'engager le Pays de Quimperlé dans le développement de sa politique touristique et culturelle en s'engageant dans une démarche de candidature au label Pays d'Art et d'Histoire pour l'ensemble de son territoire.

La commission Tourisme et Sports de Quimperlé Communauté constituée de représentants des 16 communes est l'instance consultative sur le dossier Pays d'Art et d'Histoire.

Un comité de pilotage acte les actions et avancées du dossier. Ce comité de pilotage est constitué du :

- Président de Quimperlé Communauté
- Vice-Président à la culture de Quimperlé Communauté
- Vice-Président au tourisme et aux sports de Quimperlé Communauté
- Maire de Quimperlé et conseiller communautaire
- Maire de Locunolé et conseillère communautaire
- Adjointe à la culture et au patrimoine de la Ville de Quimperlé et conseillère communautaire

Un comité scientifique, constitué de professionnels du patrimoine et d'experts du territoire, dont le service régional de l'Inventaire, sera mis en place en 2017.

b) L'organisation technique

L'opération d'inventaire est réalisée par la chargée de mission patrimoine sous l'encadrement du responsable du service tourisme et ponctuellement lors d'un groupe de travail thématique avec la Directrice du Pôle culture et patrimoine de la Ville de Quimperlé. Un comité technique constitué des intervenants suivants prend acte des évolutions de la mission et apporte un soutien à l'opération :

- Vice-Président au tourisme de Quimperlé Communauté
- Directrice du pôle aménagement de Quimperlé Communauté
- Directrice du service culture de Quimperlé Communauté
- Directeur de l'Office de Tourisme intercommunal Quimperlé Terre Océane.
- Guide Conférencière de l'Office de Tourisme intercommunal Quimperlé Terre Océane
- Responsable du service Tourisme de Quimperlé Communauté
- Chargée de mission patrimoine de Quimperlé Communauté
- Directrice du pôle culture & patrimoine et Attaché de conservation du patrimoine à la Ville de Quimperlé
- Responsable du service culturel de la ville de Clohars-Carnoët en appui sur certaines étapes
- Directrice du Manoir de Kernault en appui sur certaines étapes

c) Une démarche collaborative

Le choix d'une méthodologie collaborative permet de renforcer la connaissance mutuelle du territoire de Quimperlé Communauté et des différents acteurs locaux (référénts et associations locales). Elle vise à faire émerger des sites et monuments non référencés, pas étudiés et sans aucune mise en valeur particulière, par ceux et celles qui sont au plus près de ces patrimoines.

Dans le cadre du projet Pays d'Art et d'Histoire, de nombreux partenaires bénévoles se sont manifestés. La sensibilisation à la démarche se fait par l'implication des élus communaux et par la diffusion par voie de presse de l'opération de recensement sur l'ensemble des communes du Pays de Quimperlé.

Le service Inventaire du patrimoine de la région Bretagne assure un accompagnement sur la mission d'inventaire directement auprès de la chargée de mission.

d) Une démarche scientifique

L'inventaire collaboratif mis en place permet à chacun de s'exprimer et de partager ses connaissances et données. Il permet une meilleure appropriation du territoire par les partenaires locaux et indéniablement par les habitants qui deviendront ainsi des véritables « ambassadeurs » et faciliteront la transmission des connaissances aux générations futures.

L'opération suit la méthodologie de l'inventaire telle que décrite dans « Principes, méthode et conduite de l'Inventaire général du patrimoine culturel » ; la restitution de l'étude se fera à l'issue du recensement par la réalisation de réunions au niveau de chacune des communes du territoire et fera l'objet de la réalisation d'une base de données évolutive et accessible au niveau de l'intercommunalité.

L'étude prend en compte la documentation produite par les acteurs locaux investis dans la connaissance du patrimoine et sa transmission. Une bibliographie communautaire, inexistante lors du démarrage de la mission, sera réalisée et pourrait être mise à la disposition des partenaires.

Afin de valoriser le patrimoine recensé sur le territoire, 4 axes de travail ont été identifiés :

- L'eau et les paysage
- Terre d'inspiration et de création artistique
- Le sacré
- Culture et langue bretonne

V – Calendrier de l'opération

a) Réalisation et analyse du recensement

Le cadre méthodologique de l'étude d'inventaire est défini en concertation avec les membres du Comité technique selon les préconisations du service inventaire de la région Bretagne. Ce cadre méthodologique se traduit par l'élaboration du présent Cahier des Clauses Scientifiques et Techniques (CCST).

Afin de mener cette opération d'inventaire, Quimperlé Communauté a décidé dès début 2016 de recruter un agent pour la réalisation de l'inventaire du patrimoine selon les principes de l'inventaire général. Les missions suivantes allouées à cette personne permettent d'organiser l'opération d'inventaire :

- Elaboration du programme d'enquête et de recherche en collaboration avec le comité technique et le service régional de l'inventaire.
- Contact avec les élus communaux, propriétaires et bénévoles. Constitution et animation de réunion autour d'équipes. Recherches préalables ; Enquêtes de terrain

- Analyse des données, rédaction des fiches d'inventaire, constitution d'une documentation photographique et scientifique et indexation
- Rédaction de fiches dans la base de données de l'inventaire
- Cartographie des éléments du patrimoine (SIG communautaire)

Sur la base des missions allouées lors du recrutement, la chargée de mission en charge de l'inventaire effectue les recherches documentaires préalables au recensement : elle identifie les fonds d'archives, la cartographie, la bibliographie, les apports documentaires locaux (fonds privés, travaux d'historiens locaux, témoignages). Une première démarche participative à destination des élus locaux est engagée afin de pouvoir identifier des partenaires et bénévoles impliqués dans la sauvegarde et la connaissance des patrimoines et des savoirs. Cette première phase se fait pour le choix des communes selon l'ordre alphabétique.

A l'issue de cette première étape, la chargée de mission collecte les données archivées par les partenaires et se déplace sur le terrain pour la réalisation de l'inventaire à l'aide d'une tablette numérique. Les partenaires locaux accompagnent la chargée de mission sur le terrain afin de réaliser le recensement

La sélection des sites et monuments se fait en fonction de leur authenticité, de leur intérêt historique et architectural et en fonction de l'intérêt pour la construction du projet de Pays d'Art et d'Histoire. La sélection pour la réalisation de fiches études se fait avec l'aide du comité technique et de la chargée de mission. Ces éléments font l'objet de recherches documentaires approfondies par l'agent « guide conférencier » de l'office de tourisme intercommunal en lien avec la chargée de mission. La première sélection a consisté à réaliser les fiches études pour les sites et monuments du territoire inscrits ou classés Monuments Historiques.

Le dossier d'étude est une synthèse structurée des données historiques, descriptives, documentaires et des illustrations (photographiques, documents d'archives, relevés, plans, photographies anciennes) existant sur l'élément et permettant sa compréhension. Chaque élément étudié est géo-localisé et photographié.

Dans le cas où il existe, sur un élément, un (des) dossier(s) d'étude antérieur à la présente opération, ce(s) dossier(s) sont liés à l'étude en cours et peuvent être amendés, dans le respect du travail et de la propriété intellectuelle de chaque rédacteur et en précisant le rôle et le niveau d'intervention de chacun d'eux.

La restitution de l'enquête comprend un dossier de présentation du territoire d'étude intégré dans la base GERTRUDE. La totalité des dossiers d'étude sont structurés dans le logiciel GERTRUDE en une arborescence permettant une approche géographique et topographique. Afin de traiter certaines typologies avec plus d'efficacité, et quand cela est possible, certains éléments peuvent être analysés et étudiés de manière thématique ou collective.

Les dossiers d'étude sont consultables sur la base de données *patrimoine.bzh* à l'issue de l'étude. L'ensemble des données du recensement est consultable sur *Kartenn* qui permet également un accès cartographique. Cette cartographie en ligne, redirigeant vers les bases régionales, sera diffusé sur le site internet de Quimperlé Communauté et alimentera le Système d'Information Géographique accessible aux élus et techniciens des collectivités du territoire et pour une version allégée au grand public.

b) Calendrier prévisionnel

L'opération d'inventaire du patrimoine bâti des 16 communes de Quimperlé Communauté, conformément à la convention de partenariat entre Quimperlé Communauté, d'une part, et le service de l'Inventaire du patrimoine culturel de la région Bretagne, d'autre part, se déroule sur les années 2016-2017. Le début du recensement du patrimoine bâti de Quimperlé Communauté a débuté au mois de mai 2016 et devrait se terminer au printemps 2017. Des actions de mise à jour de la base de données seront entreprises en permanence.

Phase préparatoire mai-juin 2016	- Recherches préliminaires (recherche documentaire en archive - bibliographie) et appropriation du projet - Formation à la méthode et aux logiciels de recensement et d'inventaire du service de l'Inventaire de la région. - Réunion du comité technique pour l'organisation de l'inventaire et du recensement. - Communication sur l'opération d'inventaire et sensibilisation des élus sur la démarche, afin d'anticiper les rencontres par commune
Phase d'enquête juin 2016 à mars 2017	- Actions d'inventaire terrain - Travail collaboratif avec les associations du patrimoine du territoire - Réunion du comité technique de suivi. - Saisie des fiches recensement dans le logiciel de recensement. - Constitution d'une cartographie en ligne des résultats (<i>Kartenn</i>). - Recherches en archives. - Réalisation de fiches études pour les éléments du patrimoine classé et/ou inscrit aux monuments historiques
Phase de synthèse mars 2017 à juin 2017	- Synthèse du recensement : élaboration d'outils d'exploitation, sélection des thématiques et des éléments remarquables à étudier pour la création de dossier d'étude. - Analyse - Restitution : présentation de la synthèse aux partenaires et communes - Organisation d'un comité scientifique - Création de dossiers d'étude (illustrés par des extraits cadastraux, des documents d'archives, des cartes postales anciennes, des photographies...). - Archivage et mise en forme des données. - Action de valorisation. - Communication sur l'action menée. - Sensibilisation auprès des écoles sur la démarche d'inventaire participatif.

RÉFÉRENTS TECHNIQUES

David FOUILLÉ

Responsable du service Tourisme

02 98 35 09 40

david.fouille@quimperle-co.bzh

Marianne LE MARRE

Chargée de mission Patrimoine

02 98 35 43 93

marianne.lemarre@quimperle-co.bzh

NOTES

[illegible]



**1 rue Andreï Sakharov,
CS 20245, 29394 Quimperlé Cedex**
// Tél. 02 98 35 09 40
// mail : contact@quimperle-co.bzh

**1 straed Andreï Sakharov,
CS 20245, 29394 Kemperle Cedex**
// Pgz. 02 98 35 09 40
// postel : contact@quimperle-co.bzh

www.quimperle-communaute.bzh